la valeur globale des actifs sous-jacents représentés par les instruments dérivés (excluant les contrats de change à terme, les instruments dérivés aux fins de couverture du passif dans les portefeuilles à revenu fixe et les instruments dérivés détenus par les fonds de titres à rendement absolu) ne dépasse pas 30 pour cent de la valeur de marché du fonds.

La situation de capitalisation des régimes est exposée à la fluctuation des taux d'intérêt, ce qui touche les valeurs relatives de l'actif et du passif des régimes. Pour atténuer le risque lié aux taux d'intérêt, le principal régime de retraite à prestations déterminées canadien de la Compagnie utilise une stratégie de placement, gérée par le gestionnaire de placements, axée sur le passif dans son portefeuille à revenu fixe, soit une combinaison d'obligations à long terme et d'instruments dérivés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, la situation de capitalisation aux fins de la solvabilité des régimes était couverte à 50 pour cent contre le risque lié aux taux d'intérêt (45 pour cent en 2022).

Lorsque les régimes effectuent des placements dans des titres étrangers, ils sont exposés au risque de change. Celui-ci est pris en compte dans l'évaluation des titres étrangers. Au 31 décembre 2023, les régimes étaient exposés à 41 pour cent au dollar américain, à 7 pour cent à l'euro et à 9 pour cent à différentes autres devises. Au 31 décembre 2022, les régimes étaient exposés à 50 pour cent au dollar américain, à 6 pour cent à l'euro et à 10 pour cent à différentes autres devises.

Au 31 décembre 2023, les actifs des régimes comprenaient 354 530 actions ordinaires de la Compagnie (570 074 actions en 2022) d'une valeur de marché de 37 M\$ (58 M\$ en 2022) et des titres à revenu fixe de la Compagnie d'une valeur de marché de 2 M\$ (5 M\$ en 2022).

Paiements futurs estimatifs

Les paiements futurs estimatifs au titre des prestations de retraite déterminées et des avantages complémentaires pour chacun des cinq prochains exercices et pour la période subséquente de cinq ans s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
2024	668 \$	37 \$
2025	663	35
2026	662	34
2027	661	33
2028	663	38
2029 – 2033	3 265	159

Les prestations au titre du régime de retraite enregistré à prestations déterminées canadien et du régime de retraite à prestations déterminées admissible aux États-Unis sont payables par les caisses de retraite respectives. Les prestations au titre des régimes complémentaires de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite sont payables directement par la Compagnie.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Les salariés non syndiqués canadiens embauchés avant le 1^{er} juillet 2010 ont le choix de participer à un régime à cotisations déterminées canadien. Tous les employés non syndiqués canadiens embauchés après cette date doivent participer à ce régime. La cotisation du participant correspond à un pourcentage de son salaire. La Compagnie verse chaque année une cotisation équivalant à celle de l'employé, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal.

En date du 1^{er} juillet 2010, un nouveau régime à cotisations déterminées américain a été établi. Le personnel non syndiqué de Soo Line Railroad Company, de Dakota, Minnesota & Eastern Railroad et de Delaware & Hudson Railway Company, Inc. embauché après cette date doit participer à ce régime. Les employés ne versent aucune cotisation dans ce régime. La Compagnie verse annuellement des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire.

Le régime à cotisations déterminées prévoit le versement de prestations de retraite fondées sur le total des cotisations du salarié et de l'employeur, auquel s'ajoute le revenu de placement gagné sur ces cotisations.